

AR Prefecture

046-214601767-20230124-20230104-DE
Reçu le 06/02/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 07

Votants 10

Absents 05

Date de la convocation :

17 janvier 2023

Date d'affichage :

17 Janvier 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-01-04

Fixation du loyer du CMS
(centre médico-social) 1^{er}
étage Mairie

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 6/2/2023

Et publication ou notification

Du 7/2/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le 24 Janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas Cédric - Mézy Amandine

Absents excusés : Soulié Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric – Serrau Martial a donné pouvoir à Belin Jérôme – Verbiguié Laurie a donné pouvoir à Bouyssou Vanessa – Gallineau Sébastien – Méjeczaze Jean Paul -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les loyers des logements communaux sont révisables au 01/01/2023. L'indice de révision des loyers base 100 passe de 131.67 au 3^{ème} trimestre 2021 à 136.27 au 3^{ème} trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'augmenter le loyer du CMS (centre médico-social) à 1 630,95 € annuel au 01/01/2023, soit 815,48 € par semestre.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

